



## Déclaration préalable de la CFDT-VNF au CSA Central du 25 septembre 2025

Madame la Directrice générale,  
Mesdames, Messieurs de la direction,  
Mesdames et Messieurs membres du CSA Central,

La **CFDT-VNF** souhaite, à l'occasion de ce CSA Central de rentrée, féliciter la direction générale pour l'obtention, avant la démission du gouvernement, de la parution du décret actant l'éligibilité des agents de droit public de VNF au dispositif d'intéressement. C'est une belle victoire tant pour la **CFDT-VNF**, porteuse de cette revendication depuis des années, que pour la Directrice générale qui s'y était personnellement engagée.

Malgré cette avancée, la **CFDT-VNF** souhaite interpeller et alerter la direction sur le climat d'inquiétude qui plane sur VNF quant à la situation politique actuelle et à l'avenir des personnels.

### **Inquiétude sur l'incertitude politique**

- Au-delà des impacts personnels pour chacun d'entre nous que pourrait avoir la prochaine loi de finances, des questions se posent quant à l'impact professionnel lié aux arbitrages budgétaires et au plafond d'emploi 2026. En effet, dans le projet initial du gouvernement démissionnaire, il était question d'une baisse de 40 ETPT pour VNF en 2026 qui s'ajouteraient aux 38 ETPT déjà perdus cette année alors même que le COP garantissait aucune baisse du plafond d'emploi jusqu'en 2026. La question budgétaire est tout aussi importante car comment mener à bien l'acte 1 et les projets de modernisation si les trajectoires budgétaires du COP, déjà insuffisantes, ne sont pas respectées ?

La **CFDT-VNF** le dit d'ores et déjà clairement : si les engagements de l'État ne sont pas tenus, il vous faudra revoir à la baisse vos objectifs et le calendrier fixé car à l'impossible nul n'est tenu et la pression sur les personnels a atteint depuis longtemps son paroxysme.

### **Inquiétude sur l'Acte 1 du projet de modernisation de VNF**

- **L'Acte 1** soumis à un accord qui a pris du retard. Du fait d'une cartographie des sites pérennes qui s'est fait attendre et qui ne semble pas totalement encore stabilisée au regard des annonces variables d'un mois à l'autre dans certaines DT, les négociations sur l'accord ZMGI rebaptisé AMG n'ont pas pu se finaliser. La **CFDT-VNF** rappelle l'engagement de la Directrice générale de ne fermer aucun site en l'absence d'un accord majoritairement signé, ce qui n'est pas encore gagné ! Ces fermetures programmées inquiètent quant aux impacts qu'elles auront tant sur les personnels que sur la qualité de service et les délais d'intervention allongés. L'inquiétude majeure repose également sur les discours changeants en DT annonçant tantôt par exemple des investissements importants pour créer un CMI puis, suite à une insoutenabilité financière, des projets revus à la baisse et même parfois délocalisés. Depuis plusieurs mois, voire années, la direction territoriale avait fait des annonces aux personnels qui, à force de volte-face, ne savent plus à quel Saint se vouer.

## Inquiétude sur l'Acte 2 du projet de modernisation de VNF

➤ **L'Acte 2** reste un mystère pour le plus grand nombre. Tout le monde en entend parler, tous les directeurs annoncent des effets pour leur direction et leurs personnels. Pour autant, les personnels en DT ou au sein d'une direction nationale sont dans l'incapacité d'en mesurer les impacts. Si un accord AMG cadre les effets de l'acte 1 qu'en est-il pour l'acte 2 ? Y aura-t-il un accord similaire ? Est-il prévu un exercice de pré-positionnement dans chacune des filières métiers ? Quid en cas de refus de l'agent de son pré-positionnement ? Pour les agents impactés par la création d'une direction nationale, bénéficieront-ils à l'instar des personnels de la DSIN d'un droit de remord ? D'une priorité de reclassement ?

**Pour la CFDT-VNF, il est urgent de mettre l'ensemble de ces questions sur la table et de définir un cadre et une méthodologie justes et communs pour toutes et tous.**

### Des engagements qui se font attendre ...

Au-delà de ces inquiétudes fortes et légitimes quand pourrons-nous avoir un retour sur le bilan des points d'informations en CSA locaux qui devaient balayer les organigrammes de leur DT afin d'identifier le nombre de postes toujours vacants, conformément à vos engagements ? Quel est le chiffre global des postes non-pourvus dans les organigrammes par DT et comment, dans la durée, les personnels doivent absorber cette charge de travail supplémentaire ?

Nous rappelons l'engagement du précédent DG de publier l'ensemble des postes vacants issus des projets de réorganisation présentés en instance. Malgré cela, nous constatons régulièrement qu'à la suite de consultations sur des réorganisations prévoyant des créations de postes, plusieurs mois et parfois même plus d'un an après, certains ne sont toujours pas publiés. La direction a-t-elle les moyens de mettre en œuvre les projets de réorganisations qu'elle présente dans les instances ?

Nous rappelons également l'engagement d'organiser des concours pour tous les postes publiés n'ayant donné lieu à aucune candidature. Combien de concours par DT ont été organisés par rapport au nombre de postes vacants ?

Sur un autre engagement, la **CFDT-VNF** a obtenu dans les négociations avec la direction, que les agents ciblés pour être requalifiables de C en B ou de B en A pourraient bénéficier d'une revalorisation de leur IFSE sans attendre un plan de requalification qui n'est pas à la main de VNF. Vous nous avez annoncé 34 agents de catégorie C concernés au siège et dans les DT mais voilà des mois que nous vous interrogeons pour connaître la répartition par DT, allez-vous finir par nous donner cette information ? Confirmez-vous que cette revalorisation sera bien effective cette année ? La question vaut tout autant pour le nombre de bénéficiaires de catégorie B en A, combien en avez-vous identifié ? Quel sera le montant de cette revalorisation ? Celle-ci sera-t-elle effective cette année ?

**Concernant le projet de délibération relatif aux conditions de rémunération des agents contractuels de droit public au sein de VNF proposé à l'ordre du jour**, la demande de la **CFDT-VNF** a toujours été claire : la mise en place d'un levier salarial qui permet à la fois de verser l'équivalent des résultats du dispositif intéressement mais également l'équivalent du CIA/CA. Les plafonds définis actuellement dans votre projet ne le permettront pas. Nous vous demandons une revalorisation de ces derniers, en cohérence avec les plafonds CIA/CA existants pour les personnels fonctionnaires.

**Concernant les promotions 2026**, la **CFDT-VNF** dénonce la baisse des taux de promotion qui, contrairement aux exercices précédents, s'est faite en catimini via une instruction qui impacte les catégories C et B avec une baisse de taux allant jusqu'à 2 %. En plus d'une surcharge de travail liée à la baisse des effectifs, les agents verront leur carrière ralentie. Nous souhaitons que la direction saisisse le ministère afin qu'il œuvre au niveau DGAFF pour que ces taux soient revus à la hausse en 2027. Les projets de plan de requalification, même s'ils aboutissent, ne suffiront pas à compenser ce ralentissement de carrière.

Nous vous rappelons également être toujours dans l'attente d'un bilan par DT correspondant à la demande de révision du nombre de NAS faite dans cette instance et pour lequel vous vous étiez engagés à nous répondre.

Pour conclure cette déclaration, la **CFDT-VNF** s'interroge sur la parution d'une circulaire signée par l'ancien Premier ministre 3 jours avant sa démission. A la lecture de ce texte, la **CFDT-VNF** note un affaiblissement de l'autonomie de VNF au profit d'une tutelle renforcée par l'intermédiaire des préfets. En effet, une telle évolution réduit la capacité de décision de la direction générale et plus largement de l'établissement public. À savoir :

- les désignations et mobilités des directeurs territoriaux et de leurs adjoints,
- leurs évaluations,
- leur part variable de rémunération,
- les négociations menées pour les contrats canaux déjà signés ou en cours,
- toutes autres types de conventions et prise de parole publique.

Suite à nos interrogations, Madame la Directrice générale, vous nous avez indiqué par mail, vouloir en reparler lors de la prochaine réunion DS/DG programmée début octobre. Pour autant, et sans fermer la porte à cette prochaine discussion, pouvez-vous nous indiquer l'impact pour notre établissement et son pilotage notamment sur les DT ?

Dans l'attente de vos réponses, nous vous remercions pour votre attention.

Les représentants **CFDT-VNF** au CSA Central

